

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de convocation :****29.06.2016**

L'an deux mille seize et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc.), Maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mme GERARD (Proc)
Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,
AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA
TOUZANNE, M. PIZZATO
Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH
Mme CAHUZAC.

D.C.M. N° 7.2

**Extension Maison de la Santé
Engagement de dépenses.**

Absents excusés : M. LIVOTI (Proc. M. SANS)

Mme TONELLO (Proc. Mme GERARD)

Monsieur ROUCH Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les professionnels, locataires de la Maison de la Santé, lui ont fait part de leurs difficultés à exercer leur profession du fait de l'exiguïté des locaux et de la croissance de la patientèle.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à Monsieur Pierre DIS architecte qui a conçu ce bâtiment d'étudier la faisabilité d'une extension.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur DIS a réalisé plusieurs études en réponse aux besoins des différents patients. La configuration initiale des locaux et l'étroitesse du terrain ont rendu la recherche de la solution difficile. De plus, s'agissant d'un bâtiment médical recevant du public, souvent handicapé, l'application des normes et les modifications de réseaux ont aggravé lourdement cette recherche.

Monsieur le Maire indique que la Commune doit rémunérer cette étude de faisabilité indispensable à la poursuite de l'opération pour un montant de **4 000 € H.T** à Monsieur DIS.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture au Conseil Municipal de la proposition de Monsieur Pierre DIS, architecte à Muret (31) pour la réalisation d'une mission d'étude et de suivi des travaux, concernant cette opération :

.../...

.2-

- Mission Etudes et établissement du dossier d'urbanisme : **2 700 €**
- Mission Etudes de Projet : **7 900 €**
- Mission Suivi des travaux : **5 000 €**

TOTAL H.T **15 600 €**

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- de régler à Monsieur DIS l'étude de la faisabilité pour un montant de **4 000 €** H.T ;
- de confier à Monsieur DIS, architecte à Muret la Mission Etudes et Etablissement du dossier d'urbanisme, la Mission Etudes du Projet et la Mission Suivi des Travaux pour un montant de **15 600 €** H.T.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **11.07.2016**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 8 juillet 2016

Le Maire,

C. SANS

